

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de présents : 15  
Nombre de votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le 05 juin à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame MARECHAL Laëtitia, Maire.  
Date de la convocation : 01 juin 2026

**PRÉSENTS** : MMES et MM MARECHAL Laëtitia, MICHON Nicolas, CHAUVEAU Caroline, ROUSSEAU Matthieu, JAUFFRIT Sylvie, OBERRIEDER Alexandre, MORIN Benoit, BENEZY Hélène, COSTE David, BONNIN Céline, PIKE Carole, BESSONNET Amandine, COULON-FEBVRE Pierre, REDON Daniel, CABOCHE Francky

**ABSENTS EXCUSES** : Mme BRIANCEAU Aline donne pouvoir à Mme MARECHAL Laëtitia  
M. GIRARDEAU Antoine donne pouvoir à M. MICHON Nicolas  
Mme MARTINEAU Karine donne pouvoir à M. CABOCHE Francky  
Mme MONTIEL Marie-Alice donne pouvoir à M. REDON Daniel

Mme JAUFFRIT Sylvie a été élue secrétaire de la séance.

### OBJET : Désignation d'un correspondant défense

Madame la Maire explique qu'il faut désigner un **correspond** défense, qui a pour mission d'informer les administrés sur la politique de défense, le parcours de citoyenneté et la **mémoire** des conflits, de sensibiliser les jeunes générations aux enjeux de **défense**, et d'animer des actions locales (cérémonies **commémoratives**, **rencontres** avec les anciens combattants, visites de sites militaire).

Il est accompagné par le délégué militaire départemental qui est chargé du lien entre les armées et la Nation.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la demande du ministère des armées et des anciens combattants,

**Considérant** la nécessité de désigner un élu chargé des questions de défense au sein de la commune,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :**

- **Désigne** en qualité de correspondant défense de la commune : Laëtitia MARECHAL

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits**

**Au registre suivent les signatures**

**Pour copie conforme,**

La secrétaire de séance,  
Sylvie JAUFFRIT



Madame La Maire,  
Laëtitia MARECHAL

  


Certifié exécutoire par la Maire compte tenu de :

- la transmission au contrôle de légalité le : 09 JUN 2026
- la publication sur le site internet [www.laiguillon-sur-vie.fr](http://www.laiguillon-sur-vie.fr) le : 09 JUN 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)